

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR		réunion du : 7 mars 2018
Délibération n°2018-05		Rapporteur René MOLIN
Présents : 12		Votants : 17
POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : M. AMIENS, Mme BARTHOULOT, Mme BOURGEOIS, M. BRUNIAUX, Mme CRETIN-MAITENAZ, M. DAVID, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON,

Présents sans voix délibérative : M. AUBOYNEAU, Mme DUPOUET (pour M. BAH) M. LAMBÉY et Mme DELARBRE (pour M. CHANET), M. MAUBLANC, Mme MOREL, M. PERRAULT (pour Mme ALEXANDRE-BAILLY), M. VIDAL,

Sont excusés : Mme ALEXANDRE-BAILLY, M. BAH, Mme COSSART, M. PERNOT, M. FICHÈRE, Mme PELISSARD, Mme TORCK, Mme VUILLEMIN

Donnent pouvoir : Mme COSSART à M. SCHWARTZ, M. FICHÈRE à M. DAVID, M. LEFEVRE à M. GAGNOUX, Mme PELISSARD à Mme CRETIN-MAITENAZ, M. PERNOT à M. MOLIN.

Le quorum fixé à 12 est atteint.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'EPCC AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Par délibération 2015-08 du 8 février 2015 l'EPCC Terre de Louis Pasteur a mis en place une politique d'action sociale en faveur de son personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2015

Le CNAS, organisme de portée nationale a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Le CNAS organise tous les ans une assemblée générale départementale. Toute collectivité qui adhère doit désigner son représentant parmi les élus, notamment pour siéger à cette dernière.

Il s'agira de désigner parmi les membres du Conseil d'Administration, le représentant de l'EPCC, ès qualité, pour participer à l'assemblée départementale du CNAS.

Sur proposition de la Directrice par intérim de l'EPCC, M. René Molin en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur est désigné pour siéger au Conseil d'Administration du CNAS.

DELIBERATION N° 2018-05 du 07 mars 2018

A l'unanimité, M. ou Mme le.a Président.e du Conseil d'Administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur est désigné.e représentant.e de l'EPCC au Conseil d'Administration du CNAS.

Délibération n° 2018-05 du 7 mars 2018	Le Président	René MOLIN
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/ Notification le :	

PREFECTURE DU JURA
 14 MARS 2018
 Loi du 2 Mars 1982